



Wallonie

## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Madame SZYMANSKI Valérie**, domiciliée rue Sarah Vankerkhove 20 à 6044 Roux.

Le terrain concerné est situé **rue Chaussée à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section C n° 393P**.

Le projet consiste en **l'implantation d'une habitation unifamiliale**.

Le projet déroge au **plan de secteur** destination '**Zone agricole**' ;

Le projet s'écarte du **Schéma de Développement Communal 'Zones non urbanisables - Agricole'** ainsi que du **Guide Communal d'Urbanisme** : zone '**C1. Aire différenciée des bâtiments ruraux**' et zone '**A5. Aire des constructions en ordre ouvert**' sur le point suivant :

- **Emprise au sol** : la profondeur et la largeur du volume principal sont supérieures à 10m.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45 ;
- Les samedis de 9h30 à 11h30 (uniquement sur rendez-vous 24 heures à l'avance auprès du Service Cadre de Vie au 071/84.90.65).

**L'enquête publique est ouverte le 28/05/2025 et est clôturée le 11/06/2025.**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire **du 28/05/2025 au 11/06/2025**, à l'attention du Collège communal, à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES ou à l'adresse électronique suivante : [cadredevie@pontacelles.be](mailto:cadredevie@pontacelles.be).

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **CU2/2025/1**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

**La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'Administration communale de Pont-à-Celles, Service Cadre de Vie, le 11/06/2025 à 9 heures.**

Date d'affichage de l'avis d'enquête : **le 23 mai 2025**

A Pont-à-Celles, le 19 mai 2025,

Par le Collège Communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN